

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT : PYRENEES-ATLANTIQUES
NOMBRE DE MEMBRES : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part à la délibération : 16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AHETZE
SEANCE DU 18 MAI 2016

L'an deux mil seize le dix-huit mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe ELISSALDE, Maire.

Etaient présents : ARAMENDY Jean-François, BERIAIN DUMOULIN Alba, BURUCOA Marie-Christine, CAPENDEGUY Santiago, DI FABIO Joël, ELISSALDE Philippe, ETCHEVERRY Sandra, GELLIE Francis, GOYHETCHE Ramuntxo, ITURZAETA Maite, HERRADOR Pierre, JUHEL Laurent, LURO Joël, NAVA Catherine

Absents excusés : HARRIAGUE Françoise a donné procuration à BURUCOA Marie-Christine, LE GAL Nicolas a donné procuration à GOYHETCHE Ramuntxo

Absents : COQUEREL Odette, DUFOUR Sylvie, VERRIERE Elisabeth

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de désigner à main levée le secrétaire de séance. HARRIAGUE Françoise a été désignée en qualité de secrétaire (art L. 2121-15 du CGCT).

OBJET DE LA 10^{ème} DELIBERATION N° 20160510

CONVENTION D'UTILISATION DU TRINQUET AVEC L'ASSOCIATION ELGARREKIN ET NOUVEAUX TARIFS
--

L'équipement municipal du Trinquet a été créé en 1993. Ce Trinquet, à vocation éducative, est réservé aux écoliers pendant le temps scolaire. A sa création, pendant la pause méridienne, il sert de lieu abrité pendant la récréation.

D'abord assurée en régie directe par la Commune, la gestion du Trinquet a ensuite été confiée à l'association Elgarrekin. Créée en 1995, l'association Elgarrekin avait pour but de faire la coordination entre toutes les associations sportives et culturelles qui utilisent le trinquet Pantxo Sein.

Pendant une année (2001), le Trinquet a été géré par le biais d'une régie intéressée.

En 2002, un nouveau règlement et une nouvelle convention relative à la gestion du Trinquet ont été mis en place. La gestion hors temps scolaire est assurée par l'association Elgarrekin. Par avenants en 2002 et 2009, l'association Elgarrekin a été autorisée à conserver une partie des encaissements annuels.

La dernière mise à jour des tarifs de location Pelote a été effectuée en 2004, tandis qu'un tarif de location Hors pelote a été mis en place en 2002.

En 2015, les statuts de l'association Elgarrekin ont été modifiés. L'association a aujourd'hui pour objet :

- La gestion des locations du trinquet pour le compte de la Mairie (maintien des lieux en état de fonctionnement et de propreté, organisation de la gestion)
- La gestion du bar
- Le développement et la promotion des activités de la FFPB (organisation entraînement, présentation d'équipes pour les championnats, organisation de tournois)

Compte tenu des modifications des statuts de l'association Elgarrekin, de l'ancienneté de la convention liant la Commune à l'association et de l'évolution des demandes et des pratiques (notamment lié au développement de l'ALSH et de la réforme des rythmes scolaires, mais aussi demandes de particuliers), il a été décidé de réactualiser la convention de gestion du Trinquet et de modifier les tarifs de location, déclinés ci-dessous :

Pour les joueurs occasionnels : 20€ par heure

Pour les abonnés (abonnement annuel) : selon qu'ils jouent sur semaine ou le dimanche, le tarif mensuel est différent en raison de l'occupation du Trinquet par la Brocante un dimanche par mois.

TARIFS MENSUELS

Nombre d'heures	Joueurs à l'année sur semaine	Joueurs à l'année le dimanche
1 heure par semaine	68 €	51 €
1 heure et demie par semaine	102 €	77 €
2 heures par semaine	136 €	102 €

Les nouveaux tarifs rentreront en vigueur le 1^{er} septembre 2016.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention d'utilisation du Trinquet par l'association Elgarrekin, et les nouveaux tarifs de location.

Fait et délibéré le 18 mai 2016

Le Maire, Philippe ELISSALDE

